

miséricorde divine aura tenu compte au président défunt de l'effort qu'il dut accomplir pour affronter la colère des ennemis de Dieu.

Mais cet effort, hélas ! était demeuré sans lendemain. Le nom du Très-Haut n'avait pas reparu, depuis, sur les lèvres ou dans les écrits officiels du président de la République française.

Et, cependant, M. Félix Faure, en songeant à la mort, au milieu d'une vie qui semblait gonflée d'avenir, voulait déjà ne point quitter le monde avant d'avoir vu, près de son lit de souffrance, un représentant de la religion catholique. Il avait en soin d'affirmer cette volonté, d'avance ; et, quand il sentit le mal envahir tout son corps, il demanda des prières.

Ce vœu d'un mourant sera entendu par les catholiques français. Les catholiques de France imiteront le Souverain Pontife qui, dès hier matin, au saint sacrifice de la messe, implorait Dieu pour le repos de l'âme du président de la République : ils demanderont au Seigneur de faire miséricorde à celui qui ne sut point défendre et protéger leurs droits.

Après la très importante déclaration de M. Le Gall, l'*Univers* a dit : " Cette déclaration réjouira profondément tous les cœurs catholiques ; ils n'en prieront que mieux pour le chef de l'État qui, avant de mourir, a voulu se réconcilier avec Dieu."

— Dans notre livraison du 16 février nous avons analysé la première partie d'une importante étude sur les congrégations religieuses de France et leur situation présente, publiée dans la " Croix ", par le R. P. Ange Le Doré, supérieur général de la Congrégation des Eudistes. Dans la seconde partie de son travail — dont nous allons nous occuper aujourd'hui, — le vénérable religieux traite de la situation actuelle des congrégations qui ont adopté l'attitude dite " passive."

Il constate d'abord que la majorité des Congrégations d'hommes et de femmes s'en tient à cette attitude, et que les positions prises à leur endroit par le Pape, les évêques et les catholiques militants sont aujourd'hui ce qu'elles étaient aux premières heures de la bataille : liberté d'action complète de la part des autorités religieuses et cordiale sympathie de la part des fidèles. Il étudie ensuite la conduite de l'administration et la situation légale des congrégations. Il explique qu'à l'heure actuelle " la Régie multiplie ses poursuites ; elle semble disposée à réaliser le vol et la spoliation sur une plus grande échelle. Cependant, ses agents ne procèdent qu'avec répugnance ; et pour appuyer ses réclamations, elle en est venue à des interprétations absolument fantaisistes du texte de la loi."

Jusqu'ici cependant, on n'a pas osé pousser les choses jusqu'au bout :

On a peur du bruit et de l'opinion. On semble trembler à la pensée de se trouver dans l'obligation de recommencer les vio-